



HIPPO'RUN de Balaruc
2nd édition
Du 21 septembre 2025
Règlement de course



Article 1 – Les Organisateurs

Nos Enfants Extraordinaires De Thau organise l'Hippo'Run de Balaruc pour sa 2nd édition :

Article 2 – L'épreuve

L'épreuve est prévue le 21 septembre 2025, pour des coureurs préparés et des tranches d'âge officielles prévues par la FFA.

- Parcours 21 Km: départ 10h00, à partir de l'année de naissance 2008
- Parcours 12 Km: départ 10h15, 2009-2010
- Parcours 5 km: départ 10h30, 2011-2012
- Parcours 5 Km (marche): départ 10h00, ouverte à tous, sous la responsabilité des parents pour les mineurs
- Parcours 1,5 Km: départ 9h30, 2015 - 2016
- Parcours 0,9 Km : départ 09h15,

Les épreuves ne permettent pas l'accueil d'athlètes Handisport

Aucun accompagnement n'est accepté pour un coureur, à vélo ou à moteur, sauf sur autorisation du responsable de course.

L'utilisation de bâtons, ou l'accompagnement avec un animal de compagnie est interdite.

Lieu et horaires de départ :

L'ensemble des courses partiront du rond-point du camping municipal qui se situe avenue de la gare à Balaruc les bains face à l'étang de Thau

- Départ 900m enfants : 09h15
- Départ 1,5 km enfants : 09h30
- Départ 21 km et marche : 10h00
- Départ 12 km: 10h15
- Départ 5 km : 10h30

Arrivée : Parking de la base nautique.

Chaque coureur des 5 km et 11,95 km et 21 km, sera doté d'une puce intégrée au dossard permettant de mesurer le temps individuel et d'établir les classements complets. IL est demandé aux coureurs qui abandonnent de ramener leur dossard au PC afin de contrôler s'il resterait des personnes sur les parcours.

Ravitaillements : Il est demandé aux coureurs d'être en semi autonomie solide et liquide en fonction de leur niveau. Il y aura deux ravitaillements pour le 5 km et 3 ravitaillements pour le 12 km et le 21 km

La baignade dans l'étang de Thau est sous la responsabilité des coureurs ou de leurs parents et les organisateurs déclinent toute responsabilité.

Une collation d'arrivée est prévue pour tous les coureurs du 5 km chronométré et 11,95 km chronométré et le 21 km chronométré, solide et liquide à tous sur présentation du dossard. En cas présence d'alcool lors de cette collation, elle sera réservée aux participants majeurs.

Tracés : le jour de la course, seront affichés les différents tracés et dénivelés. Il ne sera pas fourni de .gpx.

Article 3 – Sécurité

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),

- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- o Fédération des clubs de la défense (FCD),
- o Fédération française du sport adapté (FFSA),
- o Fédération française handisport (FFH),
- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- o Fédération sportive des ASPTT,
- o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- o Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),



HIPPO'RUN de Balaruc
2nd édition
Du 21 septembre 2025
Règlement de course



Article 3 – Sécurité (suite)

- ou d'un PPS (Parcours Prévention Santé) à jour et datant de moins de 3 mois au jour de la course. Le site internet d'inscription prévoit la possibilité d'insertion du PPS.
- Toute remise de document justifiant d'une licence, ou du PPS, devra se faire directement sur le site d'inscription [ATS-Sport](#)

Les coureurs devront prévoir une autonomie en eau même si les ravitaillements et les points d'eau supplémentaires seront à leur disposition. La date de l'épreuve sous-entend que chaque coureur soit équipé de façon à supporter la distance, la chaleur, le dénivelé qu'il aura choisi. Le ravitaillement d'arrivée permettra à chacun de se restaurer.

La sécurité est assurée par le service de la Croix-Rouge avec lequel a été conclu un accord. Leur présence au PC/course et sur 2 points de la course. Un médecin est basé au PC/course.

Le numéro du référent sécurité sera présent sur le dossard de chaque participant. Il y aura des signaleurs sur les parcours, il est recommandé de se rapprocher d'eux en cas de problème.

Article 4 – Assurance

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance. **Police d'assurance référence 4736813M souscrite auprès de la MAIF.**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou d'accident dans le cadre de la course.

Article 5 – Inscriptions et retrait des dossards

-Les inscriptions se font en ligne sur le site internet du prestataire [ATS-Sport](#) avant le 20 septembre à 20h00.

-Les inscriptions sur place pourront se faire : du mercredi 17 septembre au vendredi 19 septembre de 17h00 à 20h00, le samedi 20 septembre de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00. **Aucune inscription le jour de la course**

-Retrait des dossards au Centre nautique Manuréva, samedi 20 septembre 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 et le dimanche 21 septembre avant le départ des courses à compter de 7h30 et jusqu'à 09h00.

-Les dotations pourraient être supprimées pour les retardataires si le stock n'est pas suffisant.

-Les mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

-Toilettes sur place.

Article 6 – Prix des courses et récompenses (pas d'inscription le jour de la course)

- Course 21 km : 20€ en ligne, 22€ sur place
- Course 12 km : 12€ en ligne, 14 euros sur place
- Course 5 km: 10€ en ligne, 12€ sur place
- Course 5 km marche: 5€ en ligne et sur place
- Course enfants 0,9 et 1,5 km : 2€ en ligne et sur place.

Un Tee-shirt sera remis pour toutes inscriptions sur les courses enfants et courses chronométré 5km,12km, 21km ainsi que la marche et ceci **dans la limite des stocks disponibles.**

Récompenses des courses 0,9 et 1,5 km : tous les participants recevront une médaille (en fonction des stock disponible)

Récompenses par catégorie d'âge et de sexe avec un regroupement des catégories suivantes M0 avec M1, M2 avec M3, M4 avec M5, M6 avec M7, M8 avec M9 et M10

Récompenses des scratch :3 premières femmes et 3 premiers hommes toute catégorie confondue. Les 3 premiers scratch hommes et femmes ne pourront prétendre aux récompenses de leur catégorie, les lots seront redirigés en cascade.



HIPPO'RUN de Balaruc
2nd édition
Du 21 septembre 2025
Règlement de course



Article 7 – **Charte du coureur et zone naturelle (Natura 2000)**

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif et une remise en état des lieux.

Dans les zones **Natura 2000**, il est demandé aux participants de respecter les cheminements existant et de ne pas en sortir afin de ne pas détériorer les lieux et préserver la nature. L'accès au public sera strictement interdit sur le tracé des courses dans le secteur de la crique de l'angle à Balaruc le vieux.

Les organisateurs s'engagent également à refaire l'ensemble du parcours après la course afin de s'assurer de l'absence de déchet sur le tracé ainsi que retirer l'ensemble des éléments qui auraient pu servir au balisage de la course

Les organisateurs préconisent également aux participants de covoiturer ou d'utiliser des modes de transports doux pour se rendre sur le site de la course.

Article 8 – **Droit à l'image**

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 9 – **Annulation, intempéries**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure, notamment liée aux conditions sanitaire (exemple COVID), ou en cas de risque météo. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement déduction faite des frais déjà engagés par les organisateurs, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries etc...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

Article 10 – **Contrôle Anti-dopage**

Aux termes de l'article R.232-48 du Code du Sport, il appartient à l'organisateur de mettre « des locaux appropriés à la disposition de la personne chargée du contrôle » ainsi qu'un délégué fédéral.

Le délégué fédéral désigne les escortes mises à disposition de la personne chargée du contrôle, ces escortes doivent avoir reçu la formation prévue à l'article R.232-57 du Code du Sport et être du même sexe que l'athlète contrôlé (article R.232- 55 du Code du Sport).

Le Code du Sport n'impose pas de configuration particulière pour qu'un contrôle puisse se dérouler.

Nota 1 : l'absence de moyens nécessaires à la réalisation de contrôle anti-dopage peut être assimilée à une opposition au contrôle sanctionnée par 6 mois d'emprisonnement et 7500 euros d'amende (article L. 232- 25 du Code du Sport).

Nota 2 : l'homologation d'un record de France passe par la nécessité pour l'athlète de réaliser un contrôle anti- dopage dans les 72 h. Pour un record sur Ekiden, toute l'équipe doit être contrôlée (cf. Règle RC31 Homologation et contrôle des records de France."

Article 11 – **Acceptation du règlement**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.